

**Compte-rendu  
de la séance du Conseil municipal  
du 17 avril 2018**

L'An deux mil dix-huit, le dix-sept avril à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe VILLEDIEU, Maire.

*Convocation : 12 avril 2018*

**ÉTAIENT PRÉSENTS**: M. Philippe VILLEDIEU Maire, M. David LECOMTE 1<sup>er</sup> Adjoint, M. Olivier HOUDY 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Guy BEAUREPÈRE 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Claude VARNIER 4<sup>ème</sup> Adjointe, M. Antoine CHEREAU 5<sup>ème</sup> Adjoint, M. Arnaud BELLANGER 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Chantal BINOIST, M. Roland FERROL, M. Christophe DROUIN, M. Dominique SEIGNEURET, Mme Liliane CONTREPOIS, Mme Annick ALLÉE, M. Dominique LORIN, Mme Laëtitia CRESPEAU, M. Joël LAMET, Mme Nathalie LOISELEUR, M. Christian LAURIN, M. Charles BOBET, Mme Nadine APIOU, M. Yannick FOURMONT, M. Fabrice SEGUT.

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS** :

M. Alain EDMOND a donné pouvoir à M. David LECOMTE,  
M. Laurent BERTHIER a donné pouvoir à M. Antoine CHEREAU,  
Mme Stéphanie DROUIN a donné pouvoir à M. Guy BEAUREPERE,  
Mme Aurélie SADOUKI a donné pouvoir à Mme Laëtitia CRESPEAU,  
Mme Pauline FOUCAULT a donné pouvoir à M. Charles BOBET,  
M. Dominique PRIEUR.

**ÉTAIENT ABSENTS** : M. Eric VAULOUP, M. Emmanuel BELLANGER.

**SECRETARE DE SÉANCE** : Mme Claude VARNIER

**ORDRE DU JOUR** :

• **VOTES DES COMPTES DE GESTION 2017 ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 : COMMUNES DE BULLOU (budget principal), DANGEAU (budgets principal et annexes), MÉZIÈRES-AU-PERCHES (budget principal et annexes)**

A. *Votes des comptes de gestions 2017 : Communes de Bullou, Dangeau, Mézières-au-Perche, Service des Eaux de la commune de Mézières-au-Perche, Service des Eaux de la commune de Dangeau et Service Assainissement de la commune de Dangeau*

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les comptes de gestions de la trésorière municipale relatif aux budgets principaux (Communes de Bullou, Dangeau, Mézières-au-Perche) et annexes (Services des Eaux de Dangeau ainsi que Mézières-au-Perche et Service Assainissement de Dangeau) pour l'exercice 2017. Ces comptes de gestions, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- B. *Votes des comptes administratifs 2017 : Communes de Bullou, Dangeau, Mézières-au-Perche, Service des Eaux de la commune de Mézières-au-Perche, Service des Eaux de la commune de Dangeau et Service Assainissement de la commune de Dangeau*

Monsieur Philippe VILLEDIEU, Maire, présente à l'assemblée l'ensemble des comptes administratifs 2017.

- 1) Sous la présidence de Monsieur Guy BEAUREPÈRE, le conseil municipal examine le compte administratif du budget principal de la commune de Bullou de l'exercice 2017. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 présents + 4 pouvoirs hors celui de M. EDMOND = 26 votants):

**Budget principal** – Commune de Bullou:

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	73 141,73 €	56 317,98 €
RAR 2017		
Recettes	117 422,78 €	28 127,89 €
RAR 2017		
<b>TOTAL</b>	<b>+ 44 281,05 €</b>	<b>- 28 190,09 €</b>

- **APPROUVE** le compte administratif 2017 du budget principal de la commune de Bullou.
  - **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : R002 (excédent de fonctionnement) pour 16 090,96 € et R1068 (en investissement) pour 28 190,09 €.
- 2) Sous la présidence de Monsieur Guy BEAUREPÈRE, le conseil municipal examine le compte administratif du budget principal de la commune de Dangeau de l'exercice 2017. Hors de la présence de M. VILLEDIEU, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : (21 présents + 5 pouvoirs = 26 votants) :

**Budget principal** – Commune de Dangeau:

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	510 219,25 €	483 082,05 €
RAR 2017		
Recettes	695 159,62 €	358 175,53 €
RAR 2017		78 468,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 184 940,37 €</b>	<b>- 46 438,09 €</b>

- **APPROUVE** le compte administratif 2017 du budget principal de la commune de Dangeau.
  - **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : R002 (excédent de fonctionnement) pour 138 502,35 € et R1068 (en investissement) pour 46 438,02 €.
- 3) Sous la présidence de Monsieur Guy BEAUREPÈRE, le conseil municipal examine le compte administratif du budget principal de la commune de Mézières-au-Perche de l'exercice 2017. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 présents + 5 pouvoirs = 27 votants):

**Budget principal** – Commune de Mézières-au-Perche:

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	68 660,97 €	1 888,22 €
RAR 2017		
Recettes	99 260,41 €	4 794,19 €
RAR 2017		
<b>TOTAL</b>	<b>+ 30 599,44 €</b>	<b>+ 2 905,97 €</b>

Suivant le compte de gestion 2017 de la trésorière municipale :

« Le résultat de fonctionnement de clôture de l'exercice 2017 présente une différence de - 76,96 € liée à la dissolution du budget annexe 22100 du CCAS de Mézières-au-Perche ».

**Par conséquent, l'excédent de fonctionnement est de 30 522,48 € (30 599,44 € - 76,96 €) soit un excédent global de 33 428,45 €.**

- **APPROUVE** le compte administratif 2017 du budget principal de la commune de Mézières-au-Perche.
  - **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : R002 (excédent de fonctionnement) pour 30 522,48 €.
- 4) Sous la présidence de Monsieur Guy BEAUREPÈRE, le conseil municipal examine le compte administratif du budget annexe Service des eaux de la commune de Mézières-au-Perche de l'exercice 2017. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 présents + 5 pouvoirs = 27 votants):

**Budget annexe** – Service des Eaux de Mézières-au-Perche :

	<b>Exploitation</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	32 711,70 €	7 480,11 €
RAR 2017		
Recettes	29 542,47 €	13 546,79 €
RAR 2017		
<b>TOTAL</b>	<b>- 3 169,23 €</b>	<b>+ 6 066,68 €</b>

- **APPROUVE** le compte administratif 2017 du budget annexe - Service des Eaux de Mézières-au-Perche.
  - **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit : D002 (déficit d'exploitation) pour 3 169,23 €.
- 5) Sous la présidence de Monsieur Guy BEAUREPÈRE, le conseil municipal examine le compte administratif du budget annexe du service des eaux de la commune de Dangeau de l'exercice 2017. Hors de la présence de M. VILLEDIEU, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : (21 présents + 5 pouvoirs = 26 votants) :

**Budget annexe** – Service des Eaux de Dangeau :

	<b>Exploitation</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	28 457,57 €	7 532,47 €
RAR 2017		
Recettes	48 581,06 €	34 034,17 €
RAR 2017		
<b>TOTAL</b>	<b>+ 20 123,49 €</b>	<b>+ 26 501,70 €</b>

- **APPROUVE** le compte administratif 2017 du budget annexe - Service des Eaux de Dangeau.
- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit : R002 (excédent d'exploitation) pour 20 123,49 €.

- 6) Sous la présidence de Monsieur Guy BEAUREPÈRE, le conseil municipal examine le compte administratif du budget annexe du service assainissement de la commune de Dangeau de l'exercice 2017. Hors de la présence de M. VILLEDIEU, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : (21 présents + 5 pouvoirs = 26 votants) :

**Budget annexe** – Service Assainissement :

	<b>Exploitation</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	26 593,07 €	6 346,75 €
RAR 2017		
Recettes	28 423,85 €	25 939,30 €
RAR 2017		
<b>TOTAL</b>	<b>+ 1 830,78 €</b>	<b>+ 19 592,55 €</b>

- **APPROUVE** le compte administratif 2017 du budget annexe - Service Assainissement de Dangeau.
- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit : R002 (excédent d'exploitation) pour 1 830,78 €.

• **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNÉE 2018**

Sur proposition de la commission communale des finances qui s'est réunie le 12/04/2018,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2018 aux associations et autres organismes.

Article 6574 :

Amicale de Bullou	300,00 €
ADMR	50,00 €
Association Sportive de Dangeau (A.S.D.)	750,00 €
Comité de Jumelage de BROU	340,00 €
Prévention Routière	65,00 €

Anciens Combattants de DANGEAU (association cantonale)	100,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de DANGEAU	260,00 €
Coopérative Scolaire de DANGEAU	820,00 €
Association Parents d'Elèves de DANGEAU	260,00 €
Club de Billard de DANGEAU	260,00 €
Ateliers Protégés BROU (BAJE)	130,00 €
Aménagement du Temps de l'Enfant de DANGEAU (A.T.E.)	1 759,00 €
Groupement de Club d'Unverre	77,00 €
Tennis Club de DANGEAU	260,00 €
Comité des Fêtes de DANGEAU	5 650,00 €
Association Musicale de DANGEAU	700,00 €
Association Musicale de DANGEAU (fête de la musique)	300,00 €
La Boule Dangeolaise	260,00 €
VMEH	50,00 €
Dotation de la Rosière	230,00 €
Subventions diverses (Provisions)	1 647,00 €
<b>TOTAL 2018</b>	<b>14 268,00 €</b>

Article 6748 :

Association des Amis du Compa	20,00 €
Association Maison de la Beauce	150,00 €
<b>TOTAL 2018</b>	<b>130,00 €</b>

Hors de la présence de M. David LECOMTE (Président des clubs de football et de billard de Dangeau) et Mme Annick ALLÉE (Présidente du Comité des Fêtes), le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations et autres organismes comme ci-dessus énoncées pour l'année 2018.
- **PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE (PARC DE LA POINTE DE L'ÎLE) POUR L'ANNÉE 2018**

Afin de pallier à des difficultés budgétaires au titre du budget primitif 2018, Monsieur le Maire propose au conseil municipal le versement d'une subvention exceptionnelle vers le budget annexe Service Assainissement, à hauteur de 2 300 € (deux mille trois cents Euros).

Cette subvention doit entre autres faire face aux nouvelles dépenses de consommation électrique imputable au budget annexe (nouveau branchement à la station d'épuration depuis 2015).

Ce branchement alimente également le bâtiment communal situé au Parc de la Pointe de l'île.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:

- **DE VERSER** une subvention exceptionnelle de 2 300 € au budget annexe du Service Assainissement de Dangeau,
- **DIT** que les crédits seront prévus au BP 2018 à l'article 657364 Subventions de fonctionnement aux organismes publics à caractère industriel et commercial.
- **PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE DES EAUX AFFERMAGE**

Afin de pallier à des difficultés budgétaires au titre du budget primitif 2018, Monsieur le Maire propose au conseil municipal le versement d'une subvention exceptionnelle vers le budget annexe Service des Eaux (en affermage), à hauteur de 7 406 € (sept mille quatre cent six Euros).

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:

- **DE VERSER** une subvention exceptionnelle de 7 406 € au budget annexe du Service des Eaux de Dangeau (en affermage),
- **DIT** que les crédits seront prévus au BP 2018 à l'article 657364 Subventions de fonctionnement aux organismes publics à caractère industriel et commercial.
- **SERVICE DES EAUX – MAINTENANCE PAR L'AGENT DES SERVICES TECHNIQUES – REVERSEMENT PARTIE SALAIRE A LA COMMUNE ANNÉE 2018**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'agent des services techniques passe en moyenne 3/35<sup>ème</sup> de son temps travail au service de l'eau (surveillance des réseaux, bouches à clef, etc....).

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de reverser annuellement 3/35<sup>ème</sup> de son traitement au budget de la Commune en prenant comme base le traitement annuel (Salaire de Référence le mois de Janvier de chaque année), soit pour **l'année 2018** :

Reversement au profit du budget communal au titre de l'année 2018 :  $33\,159,96 \text{ €} \times 3/35^{\text{ème}} = 2\,842,28 \text{ €}$

Après concertation, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **ACCEPTE** cette proposition ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'émettre en fin d'année le titre de recette d'un montant 2 842,28 € en faveur du Budget Service des Eaux (en concession);
- **DIT** que les crédits seront prévus aux budgets primitifs 2018 (principal et annexe).

- **SERVICE ASSAINISSEMENT – MAINTENANCE PAR L'AGENT DES SERVICES TECHNIQUES – REVERSEMENT PARTIE SALAIRE A LA COMMUNE ANNEE 2018**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'agent des services techniques passe en moyenne 3/35<sup>ème</sup> de son temps travail au service de l'assainissement (surveillance du réseau d'assainissement, de la station d'épuration et de relevage, etc....).

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de reverser annuellement 3/35<sup>ème</sup> de son traitement au budget de la Commune en prenant comme base le traitement annuel (Salaire de Référence le mois de Janvier de chaque année), soit pour **l'année 2018** :

Reversement au profit du budget communal au titre de l'année 2018 :  $33\,159,96 \text{ €} \times 3/35^{\text{ème}} = 2\,842,28 \text{ €}$

Après concertation, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **ACCEPTE** cette proposition ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'émettre en fin d'année le titre de recette d'un montant 2 842,28 € en faveur du Budget annexe Service Assainissement;
- **DIT** que les crédits seront prévus aux budgets primitifs 2018 (principal et annexe).

- **VOTES DES BUDGETS PRIMITIFS 2018 : COMMUNE DE DANGEAU, SERVICE DES EAUX EN AFFERMAGE, SERVICE DES EAUX EN CONCESSION, SERVICE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente les différents budgets tels que vus en commission des finances.

*A. Budget principal – Commune de Dangeau*

Section de Fonctionnement :  
Equilibrée en Dépenses/Recettes à 971 087,00 €

Section d'Investissement :  
Equilibrée en Dépenses/Recettes à 396 667,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le budget primitif 2018 de la commune.

*B. Budget annexe – Service des Eaux en affermage (ancien territoire de Mézières-au-Perche)*

Section d'Exploitation :  
Equilibrée en Dépenses/Recettes à 16 406,00 €

Section d'Investissement :  
Equilibrée en Dépenses/Recettes à 13 261,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le budget primitif 2018 du service des eaux en affermage.

*C. Budget annexe – Service des Eaux en concession (ancien territoire de Dangeau)*

Section d'Exploitation :	Section d'Investissement :
Equilibrée en Dépenses/Recettes à 37 151,00 €	Equilibrée en Dépenses/Recettes à 89 666,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le budget primitif 2018 du service des eaux en concession.

*D. Budget annexe – Service Assainissement*

Section d'Exploitation :	Section d'Investissement :
Equilibrée en Dépenses/Recettes à 25 130,00 €	Equilibrée en Dépenses/Recettes à 23 029,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le budget primitif 2018 du service assainissement.

- **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES** : Néant

**TOUR DE TABLE :**

- ⇒ M. Dominique SEIGNEURET demande si le SIBBYG pourrait reprendre le périmètre de Mézières-au-Perche à la fin du contrat de la société Véolia.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.